

DELIBERATION CA108-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 04 décembre 2017.

Objet de la délibération Primes pour charges administratives 2017-2018

Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les primes pour charges administratives 2017-2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Fait à Angers, le 15 décembre 2017

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 décembre 2017** / mise en ligne le : **22 décembre 2017**

Primes d'administration (pour information)
Primes de charges administratives (pour vote)
(01/09/2017 au 31/08/2018)

A – Prime d'administration (PA) - POUR INFORMATION

Fonction	2017-2018	
	Heures Equivalents TD	Prime avec RAFFP
Président	Décret 90-50 du 12/01/90	29 357,01 €
Directeur Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur	Décret 90-50 du 12/01/90	9 742,66 €
Directeur Institut Universitaire de Technologie	Décret 90-50 du 12/01/90	9 742,66 €
Total		48 842,33 €

B – Prime de charges administratives (PCA) – au titre de l'administration de l'Université (Budget université)

Vice-Président CA	215	9 348,20
Vice-Président Recherche (CR)	215	9 348,20
Vice-Président Formation et Vie Universitaire (CFVU)	215	9 348,20
		28 044,60 €
Vice-Président Egalité, Ressources Humaines et Politique Sociale	215	9 348,20
Vice-Président International	215	9 348,20
Vice-Président Culture, Initiatives et Communication	215	9 348,20
Vice-Président Numérique et Patrimoine	215	9 348,20
		37 392,80 €
Vice-Président délégué à l'Innovation Pédagogique	123	5 348,04
Vice-Président délégué aux Relations avec les Milieux Economiques	123	5 348,04
Vice-Président délégué à la Valorisation Scientifique	123	5 348,04

		16 044,12 €
Directeur UFR Droit, Économie et Gestion	215	9 348,20 €
Directeur UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	215	9 348,20 €
Directeur UFR Sciences	215	9 348,20 €
Directeur UFR Santé	215	9 348,20 €
Directeur UFR Esthua Tourisme et Culture	215	9 348,20 €
		46 741,00 €
Directeur SUIO-IP	123	5 348,04 €
Directeur SUAPS	123	5 348,04 €
Directeur SUMPPS	123	5 348,04 €
		16 044,12 €
Chargé de mission Egalité	36	1 565,28 €
Chargé de mission International	36	1 565,28 €
Chargé de mission liaison lycées-université	36	1 565,28 €
Chargé de mission Handicap	36	1 565,28 €
Chargé de mission Lansad	36	1 565,28 €
Référent entrepreneuriat -université	36	1 565,28 €
Référent ISEP (budget propre DI)	24	1 043,52 €
Référent racisme-antisémitisme	24	1 043,52 €
Référent intégrité scientifique	24	1 043,52 €
Médiateur sportif de Haut Niveau	24	1 043,52 €
		13 565,76 €
Total	3630	157 832,40 €

C- Prime pour charges administratives (PCA) – au titre de la recherche (Budget recherche) -

Fonction	2017-2018	
	Heures Equivalents TD	Prime avec RAFF
Direction CDA	96	4 174,08 €
Direction STT (multi-site)	96	4 174,08 €
Direction BS	36	1 565,28 €
Direction ELIC	24	1 043,52 €
Direction 3M	24	1 043,52 €

Direction EGAAL	24	1 043,52 €
Direction SPI	12	521,76 €
Direction EDGE	30	1 304,40 €
Direction DSP	24	1 043,52 €
Direction ALL	24	1 043,52 €
Direction MathSTIC	30	1 304,40 €
Direction SML	12	521,76 €
Total	432	18 783,36 €

D – Prime pour charges administratives (PCA) – au titre de l'administration des campus de Cholet et Saumur

Fonction	2017-2018	
	Heures	Prime avec RAFP
Administrateur du Domaine Universitaire de Cholet	123	5 348,04 €
Responsable du Pôle Universitaire de Saumur	69	3 000,12 €
Total	192	8 348,16 €

Total des primes d'administration et pour charges administratives :

233 806,25 €